DANIEL FOURAY/OUEST FRANCE/MAXPPP

“Une baisse anecdotique de la dépense publique”

Pour Nicolas Marques, directeur général de l’Institut économique Molinari, notre contre-performance budgétaire s’explique par notre incapacité à penser le temps long.

Propos recueillis par Éric Revel

Que pensez-vous de la loi de finances, préambule du projet de budget 2024?

Le projet de loi de finances est, une fois de plus, décevant. Comme tous les ans, le gouvernement cherche à faire croire que les dépenses de l’État sont sous contrôle. Il met en avant une baisse des dépenses de 9 milliards d’euros en 2024. Mais elle est anecdotique, l’État économisera 16 milliards grâce à la réduction des boucliers tarifaires. Pour 2024, l’État prévoit de dépenser 512 milliards, financés à 28 % par des déficits et de l’emprunt. C’est à peine moins que cette année (33 %), en dépit d’une conjoncture plus favorable. Quand on raisonne toutes administrations publiques confondues (collectivités locales et Sécurité sociale incluses), les dépenses publiques représenteraient 1622 milliards en 2024, soit une hausse de 3 % en euros courants par rapport à 2023. Le déficit resterait à un niveau anormalement élevé, à 4,4 % du PIB. Ajoutons que le budget 2024 est construit avec des hypothèses relativement optimistes. Le gouvernement anticipe une croissance de 1,4 % l’an prochain, un chiffre supérieur au consensus (+0,8 %).

La France va emprunter un record de 285 milliards d’euros l’an prochain. Avec les taux d’intérêt élevés, ce budget est-il celui de tous les dangers?

Oui, la situation n’est pas anodine. La Commission européenne a annoncé que la clause dérogatoire générale du Pacte de stabilité sera désactivée à la fin de l’année. Activée en 2020 en raison des dépenses exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19, elle suspend l’application des règles limitant l’ampleur des dérapages financiers. Elle a été prolongée cette année pour faire face aux conséquences économiques de l’invasion de l’Ukraine par la Russie, avec la hausse des dépenses de soutien liées à l’envol des prix énergétiques. La Commission souhaite que ces règles budgétaires soient de nouveau appliquées. Elle a indiqué qu’elle ouvrirait des procédures pour déficit excessif dès le printemps

Nicolas Marques. Les politiques publiques sont, en théorie, généreuses, mais leur rapport qualité-prix n'est pas bon pour les contribuables et les usagers.

2024, sur la base des résultats 2023. La France, dont les dépenses publiques progressent plus vite que les recommandations de Bruxelles, sera à nouveau dans une situation inconfortable.

Nous avons pratiquement les ratios financiers les plus dégradés en Europe alors que notre fiscalité est la plus élevée. Comment expliquer ce constat alarmant?

Nos administrations publiques — qui sont les mieux financées de l'Union européenne avec des recettes représentant 53 % du PIB en 2022 — figurent de façon paradoxale parmi les plus endettées. L'an passé, la dette publique française représentait 112 % du PIB. Seuls l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce faisaient pire, avec une dette entre 113 et 171 % du PIB. Or, ces pays ont des administrations moins bien dotées, avec des recettes publiques allant de 43 à 50 % du PIB. Autre source d'inquiétude, la dette publique ne tient pas compte des promesses faites par les systèmes des retraites. Ces dernières, considérées comme une dette "implicite", ne sont pas intégrées au calcul de la dette dite de Maastricht. Or, ces promesses représentent 430 % du PIB. Nous sommes les champions d'Europe avec l'Autriche.

Notre contre-performance s'explique par notre incapacité à penser le temps long, en faisant en sorte d'optimiser l'efficacité de la dépense publique. S'agissant des retraites, premier poste de dépenses publiques, nous cherchons à financer un haut niveau de prestations en s'appuyant quasi intégralement sur la répartition. Avec la baisse de la fécondité, ce choix est coûteux. La proportion de cotisants a diminué et les augmentations de taux de cotisation ont nui à la compétitivité et au pouvoir d'achat. Le vieillissement est moins problématique dans les pays s'appuyant sur une dose de capitalisation. Une partie des pensions est financée par le rendement de l'épargne, sans faire appel aux prélèvements obligatoires, ce qui préserve les marges des entreprises et les salaires nets. En France, nous compensons les surcoûts liés au sous-développement de la capitalisation par des mécanismes de baisses de charges et des déficits publics.

Autre exemple, l'éducation, deuxième poste de dépenses de l'État. Nous avons dépensé depuis des décennies, sans se soucier du retour sur investissement. La croyance était qu'amener plus de 80 % d'une génération au niveau du bac serait un investissement gagnant pour tous. Mais la massification de l'enseignement a produit des effets délétères pour une partie significative de notre jeunesse, comme le craignait le sociologue Raymond Boudon: études plus longues, proportion significative de décrocheurs, inadéquation entre la formation et l'emploi.

Dans les deux cas, nous avons affaire à des politiques publiques, en théorie généreuses, mais dont le rapport qualité-prix n'est pas bon pour les contribuables et les usagers.

Les Français payent de plus en plus d'impôts mais ils constatent la très forte dégradation des services publics. Un paradoxe ?

Nous confondons trop souvent les moyens et les fins. Ce n'est pas parce que nos prestations collectives sont coûteuses qu'elles sont plus généreuses. Aux Pays-Bas, les retraites des salariés sont financées par un prélèvement de 25 % sur les salaires bruts, contre 28 % en France. Mais les Néerlandais n'ont pas de retraite au rabais car leurs cotisations, capitalisées dans des fonds de pension, font des petits. Bilan: le taux de remplacement futur des retraites sera de 89 %, contre 74 % en France. Ajoutons que les contribuables et les usagers ne sont pas les seuls à faire les frais du caractère non qualitatif des prestations collectives. L'enseignant français dispose d'un salaire net 34 % moins élevé que son homologue néerlandais. Ce n'est pas un hasard, l'État n'a rien mis de côté pour financer les retraites qu'il a promises. Bilan, 28 % des dépenses de l'Éducation nationale servent à financer les pensions des anciens personnels, et les cotisations retraite prélevées sur la fiche de paie d'un enseignant en début de carrière sont égales à son traitement net. Si l'État provisionnait les retraites des fonctionnaires, comme le fait la Banque de France, il aurait plus de moyens pour augmenter ses personnels. Mais nous en sommes bien loin. En 2023, l'État organise la fermeture du régime de retraite de la Banque de France, pour récupérer ses capitaux, alors que l'enjeu serait de généraliser sa bonne pratique.

"LA FRANCE, DONT LES DÉPENSES PUBLIQUES PROGRESSENT PLUS VITE QUE LES RECOMMANDATIONS DE BRUXELLES, SERA À NOUVEAU DANS UNE SITUATION INCONFORTABLE."

Notre situation financière inquiète les marchés. Pourtant, les agences Moody's et Fitch ont maintenu leur note. Un autre paradoxe?

La France inquiète car elle s'endette toujours plus. En 1999, nous avions 11 points de PIB de moins de dette publique que la zone euro. En 2009, nous étions au même niveau d'endettement que les autres pays avec lesquels nous partageons l'euro. À l'heure actuelle, nous sommes à 21 points de plus. Moody's a maintenu sa note mais n'oublions pas que, fin avril, l'agence de notation Fitch avait émis de sérieux doutes sur la maîtrise des comptes publics et dégradé la note de la dette publique française, la faisant passer de AA à AA–. La notation de Standard and Poor's, en décembre, est attendue avec crainte. L'endettement se justifie lorsqu'il finance un vrai investissement mais il est plus problématique lorsqu'il finance toujours plus de dépenses courantes. ●